

OBJET

TRAVAUX D'ETANCHEITE DANS LES ECOLES
APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la maintenance des sites communaux, la Commune envisage de procéder à des travaux d'étanchéité dans les écoles de la Ville.

Ces travaux consisteront, de manière non exhaustive, en :

- travaux de préparation du support (dépose)
- étanchéité multicouche
- étanchéité liquide
- traitement des EP
- peinture
- travaux divers (chéneaux, DEP,...)

Ils sont décomposés en 5 lots géographiques :

Lot n° 1 : Bretagne / Chaudron

- Ecole élémentaire Maxime Laope
- Ecole maternelle Michel Debré
- Ecole élémentaire Michel Debré
- Ecole maternelle Damase Legros
- Ecole maternelle Claude Debussy

Lot n° 2 : Chaudron

- Ecole maternelle « les Badamiers »
- Ecole élémentaire « les Badamiers »

Lot n° 3 : Sainte-Clotilde / Source / Camélias

- RASED Champ Fleuri
- Bâtiment de l'Inspection de l'Education Nationale
- Ecole élémentaire Gabriel Macé
- Ecole maternelle « la Providence »
- Ecole maternelle Vauban I

RAPPORT N° 09/3-38

Lot n° 4 : Bois-de-Nèfles / Moufia / Montgaillard

- Ecole maternelle Bois-de-Nèfles
- Ecole élémentaire «les Eglantines»
- Ecole élémentaire Alain Lorraine
- Ecole maternelle Françoise Mollard
- Ecole maternelle Jean de la Fontaine

Lot n° 5 : Saint-François / Centre Ville / Montagne

- Ecole maternelle PK7
- Ecole maternelle Gisèle Calmy
- Ecole élémentaire Philippe Vinson
- Ecole maternelle Saint-Bernard
- Ecole maternelle «les Affouches»

L'estimation prévisionnelle s'élève à 645 000 € HT et les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 23 - article 2313 du budget principal 2009.

Le financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant des travaux H.T.	Participation Départementale		Participation Communale	
645 000 €	80%	516 000 €	20%	129 000 €

Au vu des éléments précités, je vous demande en conséquence :

- d'approuver le projet de travaux d'étanchéité dans les écoles de la Ville ;
- d'approuver l'engagement de la dépense sur le budget communal 2009, sur le chapitre 23 - article 2313 ;
- d'approuver le plan de financement ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions ;
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

OBJET**TRAVAUX D'ETANCHEITE DANS LES ECOLES**
APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2009 sous le chapitre 23 article 2313 ;

Sur le RAPPORT n° 09/3-38 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Claude BRISSAC-FERAL, 14^{ème} Adjointe, présenté au nom des Commissions Projet Educatif Global et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**ARTICLE 1**

Approuve le projet de travaux d'étanchéité dans les écoles de la Ville.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement.

Montant des travaux H.T.	Participation Départementale		Participation Communale	
645 000 €	80%	516 000 €	20%	129 000 €

DELIBERATION N° 09/3-38

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter les subventions, et signer tous documents y afférents

ARTICLE 4


La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget 2009, au chapitre 23, article 2313.

ARTICLE 5

La recette attendue sera imputée au chapitre 13, article 1323.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 7 JUIL. 2009

LE MAIRE



Robert ANNETTE